



## CONDITIONS DE L'OFFRE DE FINANCEMENT DE LA BANQUE PUBLIQUE FRANÇAISE D'INVESTISSEMENTS

Nous sommes en mesure d'offrir à nos adhérents professionnels étrangers une solution globale, intégrant, en plus de nos prestations, des services de financement :

- Soit dans le cadre d'un schéma de factoring, pour les transactions à partir d'un million d'euros
- Soit en financement direct pour les dossiers au-delà de 5M€.

Ci-après, les modalités de ces facilités.

### I/ FACTORING

#### a) Périmètre de l'offre

Cette offre de financement sous forme de factoring ne peut être étudiée qu'avec une commande de biens ou services qui nous serait passée pour l'acquisition d'équipement ou de services.  
Non valable pour des produits de négoce international (achat-vente)

#### b) Quotité financée et auto financement

- 80% maximum de la part non réalisée localement (part rapatriable) du contrat commercial.
- La part étrangère (éléments achetés/réalisés hors de France entrant dans les produits vendus) ne doit pas excéder 80%.
- Paiement au comptant d'un acompte d'au moins 20%. Obligatoirement du 'new money' : pas d'apport en nature, pas de comptes courants transformés en capital.

#### c) Montant, taux et durée

- Montant : de 1 M€ à 25 M€
- Durée de remboursement : de 2 à 7 ans
- Taux : de 1,5 à 3% selon risque pays, profil client et nature des biens concernés.

#### d) Conditionnalités

Validation de notre assureur crédit.

Ceci implique que l'entité demanderesse jouisse d'une antériorité probante (3 bilans) et des fonds propres en relation avec le crédit demandé.

Pour la mise en œuvre de ce dispositif, CIOA mobilise le concours d'établissements financiers qui assureront, sous sa responsabilité, le financement des factures émises par CIOA à l'Acheteur.

## II/ FINANCEMENT DIRECT DE NOTRE CLIENT

- a) Objet du financement :
  - Biens matériels (acquisition d'équipements, centrale clé en main, infrastructures...)
  - ou Prestations de service (cas par cas)
- b) Couverture Assurance Export : obligatoire d'où l'importance de 'due diligence'
- c) Montant : de 5 M€ à 25 M€. Le montant peut être porté jusqu'à 75 M€ dans le cadre d'un pool bancaire ;
- d) Devise : Euros
- e) Période de tirage : calée sur la période d'exécution du contrat commercial
- f) Utilisation du crédit : paiements progressifs (tirage mensuel à condition que le montant de l'utilisation soit > à 500 K€)
- g) Durée de remboursement : de 2 à 10 ans
- h) Possibilité de financer l'acompte via un crédit d'accompagnement couvert par le marché privé (Credit Political Risk Insurance)

## III/ MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

- a) Adhésion Préalable : Ces dispositifs ont été spécialement mis au point pour nos adhérents à jour. Le demandeur devra être adhérent VIC à jour de CIOA (coût de l'adhésion 3 800€). La convention d'adhésion est fournie sur demande.
- b) Montage du dossier : Selon la complexité des dossiers et de la technicité des documents à fournir, des honoraires de montage peuvent être requis pour le montage du dossier ou pour le compléter. Le coût de telles prestations pourra être réintégré dans la masse finançable.
- c) Due diligence  
Afin de prendre les informations nécessaires pour nous permettre de gérer le risque crédit, nous pouvons être amenés à vous demander de nous fournir :
  - Des informations financières complètes sur votre activité présente, passée et prévisionnelle,
  - Des informations sur toutes les personnes physiques et morales en lien avec l'entité demanderesse, pour satisfaire aux obligations en matière de lutte contre le blanchiment et la lutte contre le financement du terrorisme,
  - Toute information permettant le respect des mesures anti--corruption.Tout manque à ces demandes ou informations inexactes pourraient entraîner l'arrêt et/ou l'annulation du process.